



## **Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation** **Braderie de l'Amicale Laïque – Samedi 13 juin 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Amandine DUQUESNOY, Présidente de l'Amicale Laïque Lewardoise, organisant une braderie le samedi 13 juin 2026 dans certaines rues de Lewarde,

Vu l'avis favorable des services préfectoraux en date du 19 mars 2026,

### **Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits le samedi 13 juin 2026 de 7h00 à 18h00 dans les rues de Loffre, de Montigny, Jules Guesde, Saint Rémy, de la Paix, place des Martyrs.

#### **Article 2 :**

Le stationnement dans les rues précitées ne sera autorisé que pour les personnes ayant réservé un ou plusieurs emplacements et reçu leur autorisation. L'empiètement des étalages ne devra pas dépasser 0,50m sur la voirie. Tout camion, camionnette ou véhicule trop large devra être stationné en dehors de la zone de braderie.

#### **Article 3 :**

Des panneaux d'interdiction de stationnement et/ou de déviation de circulation réglementaire, installés par l'association, matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants par voies postale et d'affichage.

#### **Article 4 :**

Seules seront autorisées à occuper le domaine public les personnes qui auront obtenu une réservation d'emplacement délivrée par l'association précisant le lieu exact de cet emplacement (rue et numéro de voirie).

#### **Article 5 :**

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire et à Madame Amandine DUQUESNOY, Présidente de l'Amicale Laïque Lewardoise.

Fait à Lewarde, le 5 juin 2026

**Alain BRUNEEL**  
Maire de Lewarde

